

ACHAT DE VEHICULES D'OCCASION

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la restitution de la flotte automobile louée par la Commune au 15 avril 2026, et l'opportunité de racheter 2 de ces véhicules à faible kilométrage auprès de la société ARVAL - Public Location Longue Durée, propriétaire des véhicules,

DECIDE

Article 1 :

La signature de 2 offres de vente proposées par la société ARVAL - Direction Remarketing, Service Vente à conducteur, 22-24 rue des deux gares, 92500 RUEIL MALMAISON pour la société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE, Siret n° 420 189 409 00097, domiciliée à PARIS (75009), 1 boulevard Haussmann,

Article 2 :

Ces offres concernent l'acquisition par la Commune des véhicules suivants :

- Citroën Berlingo mis en circulation le 29/03/2021, immatriculé FY473ER, acquis pour la somme de 12.890 €/TTC,
- Citroën Berlingo mis en circulation le 01/04/2021 immatriculé FY649HY, acquis pour la somme de 12.690 €/TTC.

Ces montants s'entendent hors frais d'immatriculation.

Article 3 :

La date de livraison des véhicules est celle de fin du contrat de location en cours.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 23 février 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

25 FEV. 2026



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260223-DEC2026-11-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026